

NOTICE D'INFORMATION

Les conditions de délivrances de copies intégrales et des extraits avec filiation des actes de naissance et de mariage, prévues par le décret 62.921 du 3/08/62, ont été modifiées par les articles 6 et 7 du décret 97-852 du 16/09/97 (parution au Journal Officiel du 18/09/97).

Désormais, vous devez préciser les nom et prénom usuel des parents de la personne dont l'acte est demandé, dans la mesure où ils figurent dans l'acte.

Les actes concernés par les décrets sont les suivants :

- Copie intégrale ou extrait avec filiation de votre acte de naissance,
- Copie intégrale ou extrait avec filiation de votre acte de mariage,
- Copie intégrale ou extrait avec filiation de l'acte de naissance de vos ascendants (parents, grands-parents) de vos descendants (enfants, petits-enfants,...), de votre conjoint si vous êtes marié(e), de la personne dont vous êtes le mandataire ou le représentant légal,
- Copie intégrale ou extrait avec filiation de l'acte de mariage de vos descendants (parents, grands-parents), de vos descendants (enfants, petits-enfants,...), de la personne dont vous êtes le mandataire ou le représentant légal,
- Extrait avec filiation de l'acte de naissance ou de mariage de la personne dont vous êtes l'héritier proche (si vous êtes par exemple, grand-père, grand-mère, père, mère, fils, fille, conjoint, frère ou sœur de la personne dont vous héritez).

En outre, les enfants mineurs ne peuvent plus demander d'extraits avec filiation de leur acte de naissance.

Merci de bien vouloir faire connaître ces dispositions autour de vous et de vous y conformer pour toute nouvelle demande de copie intégrale ou d'extrait avec filiation des actes de naissance ou de mariage.

Vous pouvez utiliser la demande figurant au verso de cette notice.

DEMANDE D'ACTE DE L'ÉTAT-CIVIL

Copie intégrale Extrait avec filiation Extrait sans filiation - Nombre :

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE DEMANDEUR

ETES-VOUS ? le titulaire de l'acte son conjoint
 son père/sa mère son fils/sa fille autre lien à préciser.....
 son représentant légal
 son mandataire (joindre une copie du mandat)
 autorisé par le Procureur de la République (joindre une copie de l'autorisation)
 avocat ou notaire (dans ce cas préciser votre qualité dans les termes du n° 197 de L'IGREC)

VOTRE IDENTITÉ : NOM : PRÉNOMS :

VOTRE ADRESSE : Rue et numéro :
Joindre une enveloppe timbrée
libellée à votre adresse Code Postal : VILLE :

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTE DE L'ÉTAT-CIVIL

Pour copie ou des extraits avec filiation remplir les rubriques relatives aux parents

NAISSANCE : Date/...../.....

NOMS ET PRÉNOMS :

Fils (fille) de : Noms et prénoms du père :

Et de : Noms et prénoms de la mère :

MARIAGE : Date...../...../.....

Noms et prénoms de l'époux.....

Fils (fille) de : Noms et prénoms du père :

Et de : Noms et prénoms de la mère :

Noms et prénoms de l'épouse.....

Fille de : Noms et prénoms du père :

Et de : Noms et prénoms de la mère :

Signature du demandeur